



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE
25 JUIN 2020
CNOPP

Le Ministre

Paris, le 23 JUIN 2020

Nos Réf. : CAB SSA/CR/ST – Pegase n° A-20-034210
Vos Réf. : lettre du 14.05.2020

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 14 mai concernant l'impact économique de la crise sanitaire sur les cabinets des pédicures-podologues.

Je vous remercie pour votre retour d'informations, dont j'ai prescrit un examen attentif.

S'agissant de la question de l'accueil des enfants des pédicures-podologues en phase de reprise d'activité, j'ai pris note des difficultés que vous soulevez et signalé votre démarche au ministre de l'Education nationale et de la jeunesse pour ce qui concerne les enfants scolarisés.

Pour la petite enfance, les préfets sont chargés d'organiser les solutions d'accueil prioritaire dans chaque territoire et de réquisitionner les établissements nécessaires. Depuis le 11 mai, les établissements d'accueil du jeune enfant ont été autorisés à reprendre l'accueil des enfants de 0 à 3 ans par groupe de 10 enfants au maximum. Chaque gestionnaire fixe à son niveau les règles de priorisation, mais il leur a été demandé de prioriser les enfants des soignants, dont les pédicures-podologues bien évidemment, ainsi que les enfants des parents n'étant pas en mesure d'exercer leur activité professionnelle en télétravail.

Enfin, depuis le 22 juin, les conditions d'accueil à l'école et dans les crèches ont été fortement assouplies.

En vous assurant de mon soutien dans cette épreuve économique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Olivier VÉRAN

Monsieur Eric PROU
Président
Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues
116, rue de la Convention
75015 PARIS

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00